

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 10

Absents : 4

dont représentés : 2

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille ROSSI, Lucette AMARO-CAPITAO, Hélène AUBRY, Antoine ANTONA, Simon FIDELI, Marie-Françoise MASSEI, Patrick RINIERI

Date de la convocation :

13 septembre 2024

Absents :

Barbara CASINI, Elodie MARSILJ-PELLICCIA, Fabienne PERALDI (procuration à Marie-Françoise MASSEI), Raphaël PIERRE-BIANCHETTI (procuration à Pascal LECCIA)

Délibération affichée en mairie

le : 24 septembre 2024

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 24 septembre 2024

Secrétaire de séance : Marie-Françoise MASSEI

Accusé réception reçu

le :

Délibération n°006-005-2024 : Subvention d'exploitation du budget principal (M57) vers le budget annexe (M49)

Le Maire rappelle qu'un transfert d'équilibre de 209 348 € de la M57 vers la M49 a été approuvé lors de la validation des budgets primitifs.

Cependant, il convient de prendre une délibération pour pouvoir prendre en charge les écritures comptables afférentes.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **VALIDE** la subvention d'exploitation de 209 348 € du budget principal (M57) vers le budget annexe (M49)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,

Pascal LECCIA


Le MAIRE
Pascal LECCIA